

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESSEMÉ

Séance du 27 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 27 juillet, à 17 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MESSEMÉ, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame FRANÇOIS Isabelle, le Maire.

Présents : FRANÇOIS Isabelle, GELLY Jérémy, MARTIN Georges, Du REAU de la Gaignonnière Marc, DEVOLDER Mathieu

Absents excusés : LECOQ Olivier (*Pouvoir à Isabelle FRANÇOIS*), MAILLARD Maryvonne (*Pouvoir à Isabelle FRANÇOIS*), THÉBAULT Jérôme (*Pouvoir à Jérémy GELLY*), CORDAZ Antoine, MAINAGE Paul, TURMEAU Francis

| Nombre de Conseillers | En exercice | Présents | Absents | Procuration | Votants |
|-----------------------|-------------|----------|---------|-------------|---------|
| | | 11 | 5 | 6 | 3 |

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 :

- fixation du quorum au tiers des membres présents,
- possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Secrétaire de séance : GELLY Jérémy

ORDRE DU JOUR

Approbation de la précédente réunion

- Création de poste
- Devis logiciel gestion financière et comptable
- Redevance occupation des sols SRD ENERGIES VIENNE
- Décisions modificatives :
 - Charge du personnel
 - Investissement jeux
 - Investissement logiciel

Questions diverses

Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Création d'un emploi permanent. Délibération 26-2022

Le Conseil Municipal fixe l'effectif des emplois à temps complet. En raison d'une charge de travail de plus en plus complexe, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif principal à temps complet à raison de 35h hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2022 pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

Les crédits seront inscrits au budget. Le tableau des effectifs est modifié.

Approbation à l'unanimité.

Devis logiciel gestion financière et comptable. Délibération 27-2022

Présentation par Mme le Maire de 3 devis logiciel comptabilité.

- EKSAE : 1 920 € TTC puis annuellement 550.21 € TTC (comprend le logiciel Etat Civil)
- AT86 COSOLUCE : Pack Optima : 2 235 € TTC puis annuellement 1 335 € TTC
Pack Optima + : 2 910.22 € TTC puis annuellement 1 440.22 € TTC (comprend le logiciel Etat Civil)
- CEGILOG BERGER LEVRAULT 8 780 € TTC puis annuellement 3 320.40 € TTC

Le logiciel utilisé actuellement est EKSAE. Il est très peu utilisé dans les mairies alentours et en cas d'absence de la secrétaire, nous souhaitons pouvoir faire appel à une secrétaire ayant les connaissances du logiciel choisi. Approbation à l'unanimité du devis de l'AT86 (Agence des territoires de la Vienne) et du pack Optima+ du logiciel COSOLUCE.

Redevance occupation des sols SRD ENERGIES VIENNE. Délibération 28.2022

Lecture de la délibération par Mme le Maire. SRD ENERGIES VIENNE nous propose 221 €/an pour le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Approbation à l'unanimité

Décisions modificatives. Délibération 29.2022

Mme le Maire indique qu'il faut faire des virements de crédits.

N°1 : Charge du personnel

| | |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Fonctionnements dépenses : 011 / 61/ compte 615221 « Bâtiments publics » | - 5 000 € |
| 012 / 64 / compte 6413 « Personnel non titulaire » | + 5 000 € |

N°2 : Investissement jeux

| | |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| Fonctionnement dépenses : 020 « Dépenses imprévus » | - 5 000 € |
| 21 / 218 / compte 2188 « autres immobilisations corporelles » | + 5 000 € |

N° 3 : investissements logiciels

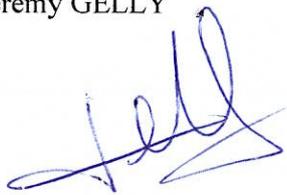
| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Fonctionnement dépenses : 011 / 61/ compte 615221 « Bâtiments publics » | - 3 500 € |
| 023 « virement à la section d'investissement » | + 3 500 € |
| Investissement recettes : 021 « virement de la section de fonctionnement » | + 3 500 € |
| Investissement dépenses : 20 / 205 / compte 2051 « concessions et droits similaires » | + 3 500 € |

Approbation à l'unanimité

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15

Le Secrétaire de séance
Jérémy GELLY



Le Maire
Isabelle FRANÇOIS

